



Lettre d'actualités de Raymond COUDERC Sénateur de l'Hérault

Ecoute et proximité, pour plus d'efficacité

Année 2008
n°1

Le mot du Sénateur

*Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus,
Chers collègues,*

Après mon élection au Sénat lors de l'élection partielle d'août 2007, j'ai dû attendre la confirmation du Conseil d'Etat pour constituer mon équipe et organiser le travail sénatorial. Opérationnel depuis début décembre, j'ai commencé à travailler sur les dossiers dont certains d'entre vous m'ont saisi.

Je peux vous apporter mon aide sur les points qui vous préoccupent.

Pour cela, il est nécessaire d'entretenir un lien régulier entre les maires et leur sénateur. Traditionnellement, le sénateur adresse une fois par mois ou par trimestre, une lettre d'information à tous les maires. A l'heure d'internet, j'aimerais, pour être plus efficace et plus utile aux élus, transmettre par mail, un bulletin d'information plus fréquent, les informant sur l'actualité législative et parlementaire.

Vous trouverez dans cette première lettre d'actualités le résumé de mes interventions de sénateur, et les coordonnées internet vous permettant de consulter les réponses des ministres, ainsi que le point sur les textes intéressant les collectivités locales et les EPCI en discussion au Sénat et à l'Assemblée.

Vos suggestions seront les bienvenues afin que nous puissions améliorer le service qui peut vous être apporté.

Avec mes sentiments cordiaux,

*Raymond COUDERC
Sénateur de l'Hérault*



Votre Sénateur
Raymond COUDERC

Raymond COUDERC...

Est membre de la Commission des Affaires Economiques du Sénat. Il est aussi membre du groupe d'études de la vigne et du vin et du groupe d'études des énergies (section énergies renouvelables).

Horizon 2008...

Les prochaines élections sénatoriales se dérouleront en septembre 2008. Il s'agit d'un renouvellement qui concerne 114 sièges de Sénateur.

Sur les 114 sièges, 40 sont à pourvoir à la représentation proportionnelle, les 74 autres se dérouleront au scrutin majoritaire.

Du fait de l'évolution démographique **dans l'Hérault**, il est à noter que **4 sièges** (et non plus 3) de sénateur seront à pourvoir et que les élections se dérouleront pour la première fois à la **proportionnelle**.

Par ailleurs, en vertu de la réforme de 2003, les sénateurs élus en 2008 le seront pour un **mandat de 6 ans** et non plus de 9.



